



NUMÉRO	SUJET
28-2023	Demande de crédit de CHF 127'410 pour le développement du registre régional des entreprises (RRE)
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Olivier Riesen

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis sollicite un crédit de CHF 127'410 afin de développer la nouvelle plateforme du registre régional des entreprises.

Contexte / Enjeux

La Région de Nyon a mis en place en 2012 la plateforme actuelle dans le but de fournir à ses communes membres un outil permettant la gestion du registre communal des entreprises. Toutefois, elle ne répond plus aux besoins actuels pour un tel outil. Sous sa forme d'aujourd'hui, 50% des communes l'actualisent régulièrement.

Le renouvellement de la plateforme s'est déroulé en plusieurs étapes, afin de répondre au mieux aux différentes fonctions recensées.

Historique du projet

En octobre 2020, un atelier a été organisé aux bureaux de la Région, il s'agissait de la première séance du groupe de pilotage. Celui-ci est composé des responsables du registre des entreprises de 4 communes membres (Nyon, Gland, Rolle et Arzier-le-Muids) ainsi que des techniciens de la Région de Nyon. À la suite de cet atelier, une liste des améliorations a été rédigée afin d'établir un cahier des charges.

En avril 2021, un appel d'offres a été lancé dans le but de revoir la plateforme pour mettre en place :

- des fonctionnalités en ligne remplaçant les démarches papier actuelles
- la gestion directe par la Région de paramètres courants sans intervention d'un prestataire informatique
- la conformité avec les normes de protection et de traitement des données

Aucune des offres présentées par les soumissionnaires n'a été considérée comme éligible.

En parallèle, le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) a démontré un fort intérêt pour ce projet et sa plus-value régionale. Il souhaiterait pouvoir le répliquer à d'autres organismes régionaux de développement économique. Il a fallu, pour la Région de Nyon, trouver un fournisseur qui soit déjà en contact avec d'autres régions et dont le logiciel de base soit assez flexible pour répondre à notre cahier des charges et puisse également s'adapter aux besoins d'autres associations régionales.

Dès octobre 2021, le Canton présente le système d'interrogation des tiers (SiTi) aux communes. La création d'une passerelle bidirectionnelle entre SiTi et le registre de la Région permettant la mise à jour des informations obligatoires devient un élément impératif au projet de développement informatique.

Développement de la passerelle bidirectionnelle SiTi – Registre des entreprises régional

À la suite de la présentation de SiTi aux communes, une rencontre avec le Canton et notre partenaire informatique a été organisée afin de discuter des sujets suivants :

- L'intégration de la passerelle bidirectionnelle « SiTi – registre des entreprises » : elle était prévue initialement pour une deuxième phase de projet. Elle s'avère nécessaire dès la phase de développement de la plateforme
- L'accord avec le Canton : la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) fournirait les spécifications techniques permettant le développement de la passerelle.

Une fois ces informations fournies, notre prestataire propose un devis incluant la passerelle en automne 2022. En effet, les spécifications techniques étaient attendues pour fin 2021 mais elles ont finalement été fournies en octobre 2022 par le Canton.

Bénéfices du projet

Les bénéfices recherchés par la mise en place de cette plateforme sont :

Pour les communes :

- Faciliter l'enregistrement et l'actualisation des données des entreprises et la transmission de celles-ci au registre cantonal. Selon la Loi sur l'exercice des activités économiques, les communes doivent gérer leur propre registre communal des entreprises. Elles ont aussi l'obligation de communiquer les données concernant les entreprises au registre cantonal (LEAE Art 7c et 9b et le règlement sur le Registre cantonal des entreprises, art.3)
- Ajouter des champs utiles pour la commune (statistiques, gestion de déchets, etc.)
- Analyser des informations au niveau communal (nbre d'employés, entreprises, etc.)
- Mettre en place de mesures de promotion et de développement économique
- Faire des économies d'échelle

Pour les entreprises :

- Faciliter l'enregistrement et l'actualisation des données
- Permettre une meilleure visibilité des entreprises répertoriées
- Profiter des mesures de promotion et de développement économique

Pour la Région :

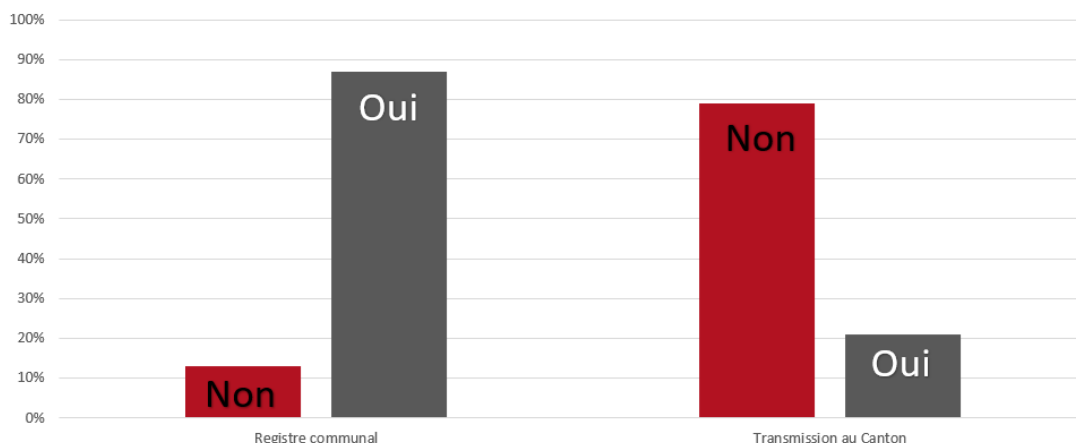
- Harmoniser l'utilisation de la plateforme au niveau régional permettant ainsi une meilleure analyse des données tout en garantissant l'autonomie communale
- Faciliter les services aux entreprises et aux communes
- Permettre la mise en place de mesures de promotion et de développement économique

Sondage auprès des communes

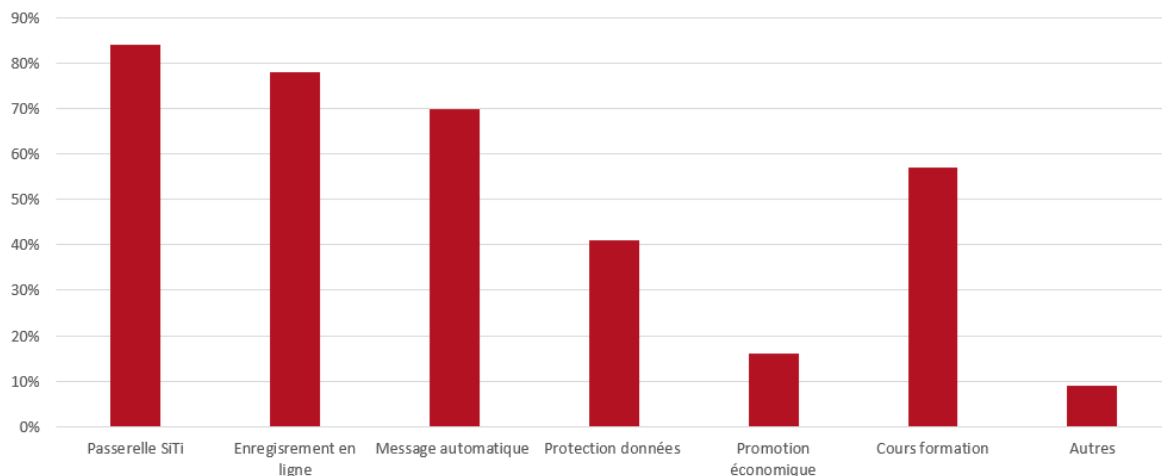
Un sondage auprès des communes a été lancé en octobre 2022 afin de nous renseigner sur leur gestion du registre communal des entreprises, la transmission des données au registre cantonal et leur intérêt pour un renouvellement de la plateforme.

Les résultats à souligner de cette enquête sont :

- Participation : **38** communes sur 41 communes contactées (communes membres)
- **13%** des communes ne tiennent pas de registre communal, **79%** des communes ne transmettent pas les informations au Canton alors qu'il s'agit d'une obligation légale selon la LEAE



- Les éléments d'amélioration proposés dans la nouvelle plateforme et qui intéressent le plus les communes sont :
 - La passerelle bidirectionnelle SiTi qui permettra la mise à jour automatique entre la plateforme régionale et le registre cantonal (**84%**)
 - L'enregistrement en ligne par l'entreprise (au lieu de compléter le formulaire papier) à valider par la commune, évitant un excès de démarches au format papier (**78%**)
 - La possibilité de transmettre un message automatique aux entreprises pour qu'elles mettent à jour leurs fiches, évitant un excès de démarches papier (**70%**)
 - L'actualisation des conditions de sécurité et protection de données (**41%**)
 - La mise en place d'un protocole que permettra à la Région et à la commune concernée de contacter les entreprises pour des raisons de promotion économique, par exemple (**16%**)



En parallèle au logiciel, la possibilité de recevoir des cours de formation notamment sur l'utilisation de la plateforme, le traitement de données ou bien les obligations légales concernant les registres communaux et cantonal est fortement plébiscité.

Offre fournisseur

Le cahier de charges est mis à jour afin de l'adapter, notamment, au développement de la passerelle SiTi – RRE. Une procédure de gré à gré est établie avec le fournisseur retenu qui présente son offre en mars 2023.

Il est important de noter que la création de la passerelle est un projet pilote, elle n'existe nulle part ailleurs, aucune commune ou association régionale ne bénéficie de cette fonctionnalité permettant la transmission automatique de données.

Le montant pour le développement de la plateforme ainsi que pour l'implémentation et la première année de déploiement est de CHF 127'410.40 TTC. Ensuite, les coûts annuels liés à la licence, accès et maintenance sont évalués à CHF 50'868.00

Soutien du projet par le Canton

Le SPEI, dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) peut financer des projets régionaux qui contribuent à la réalisation de la stratégie de l'organisme régional.

Des aides à fonds perdu ponctuelles et uniques peuvent être allouées pour des mesures organisationnelles, telles que le développement d'un logiciel de gestion, à raison de 50% au plus du coût du projet.

Cohérence avec la stratégie régionale de la Région de Nyon

- Identification et exploitation des potentiels économiques et territoriaux des régions : Mise en place d'une veille stratégique (observatoire économique et touristique)
- Développement et mise en œuvre de nouveaux canaux de communication : Optimisation des structures de promotion et de commercialisation
- Création de structures d'organisation plus efficaces : Développement d'un réseau de collaboration entre différents partenaires

Une demande au SPEI de financer le projet de développement de la plateforme à hauteur de 50%, soit CHF 63'705.00 sera soumise.

Présentation du projet aux communes

Les Municipalités ont été invitées à une présentation du projet. A cette occasion, trois séances ont été organisées entre le 21 juin et le 4 juillet 2023.

Pour donner suite à cette présentation, un accord de principe a été demandé aux communes sur l'intérêt à participer au projet et à s'engager à participer au financement de la maintenance de la plateforme.

Financement

Développement du logiciel et mise en œuvre

Le tableau ci-dessous récapitule les montants (TTC) pour le développement et l'implémentation de la plateforme RRE.

Libellé	Montant (TTC)
Préparation d'un serveur managé et installation du système	2035.55
Développement des fonctionnalités, des prestations et création des niveaux d'accès	63'327.60
Import des données	7409.75
Suivi des tests d'acceptation et formation des usagers clé de la Région de Nyon	3769.50
Hébergement et maintenance de la plateforme du RRE y compris le monitoring et intervention technique pour assurer la bonne mise en œuvre du serveur et de l'interface SiTi (première année)	50'868.00
Total	127'410.40

Selon le soutien attendu du SPEI à hauteur de 50%, le total CHF 127'410.40 TTC est financé, selon la clé de répartition suivante :

- 50% SPEI : CHF 63'705
- 50% Région de Nyon, via préavis : CHF 63'705

Accès et maintenance dès la deuxième année

Le coût mensuel pour la licence, l'hébergement, l'interface SiTi bidirectionnelle, l'accès et la maintenance s'élève à CHF 4239, pour un total de CHF 50'868 par an. Ce montant sera financé selon la clé de répartition ci-dessous :

- Communes : CHF 45'100.00
- Région : CHF 5768

Afin de couvrir les frais de maintenance et de licence, il a été proposé aux communes un forfait annuel en fonction du nombre d'entreprises, selon les tranches suivantes :

- Communes 0 – 50 entreprises : CHF 300 / an
- Communes 51 – 100 entreprises : CHF 600 / an
- Communes 101 – 200 entreprises : CHF 1000 / an
- Communes 201 – 300 entreprises : CHF 1300 / an
- Communes 301– 1000 entreprises : CHF 3000 / an
- Communes 1001 – 2000 entreprises : CHF 5000 / an
- Communes > 2000 entreprises : CHF 10000 / an

Calendrier

05.10.2023	Vote du préavis au Conseil intercommunal
Octobre 2023 - mars 2024	Développement de la plateforme
Mars - mai 2024 :	Création de l'interface SiTi – REE et signature des conventions avec les communes
Juin 2024 :	Phase test et formation aux communes
Juillet - décembre 2024 :	Lancement de la plateforme en production

Communication

A ce stade, aucune communication n'est prévue.

La stratégie de communication sera établie avec les communes à la suite de la signature de la convention et pendant la phase test.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Amélioration d'un outil obsolète, outil de promotion économique
Bénéfices pour les communes	Implication directe des communes, outil de travail performant
Bénéfices pour les entreprises	Administration efficiente, facilitation de l'enregistrement et de les mises à jour. Plus de visibilité

Conclusion

La nouvelle plateforme du Registre régional des entreprises s'inscrit dans la stratégie de développement économique de la Région de Nyon, tout en facilitant le travail des communes membres.

C'est l'outil de travail indispensable pour la mise en place de mesures et de solutions pour les entreprises, en les fidélisant ou en les attirant dans notre territoire. Elle permet également de renforcer le partenariat avec le Canton dans le cadre de la convention qui lie la Région et le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) dans son activité d'organisme régional de développement économique.

Les communes bénéficieront, quant à elles, d'une formation et d'un accompagnement clair et efficace pour la tenue de leurs obligations légales envers la LEAE.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 28-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 127'410,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 127'410 en faveur de la nouvelle plateforme du Registre régional des entreprises (RRE)
- d'imputer le montant total de CHF 127'410 sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années dès l'exercice comptable 2024.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 17 août 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général